

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 28.01.2011 Date de révision : 25.01.2011 Version : 4.2 FR / FR

Désignation commerciale: **Liquide de frein Original ATE DOT 3 (bleu)**

1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Désignation commerciale : Liquide de frein Original ATE DOT 3 (bleu)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Fluide hydraulique

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : **Continental Aftermarket GmbH**
Guerickestrasse 7
60488 Frankfurt
Allemagne
+49-69-7603-1
+49-69-76 10 61

Personne de contact : Central Environment & Safety , Central Laboratory
Adresse e-mail : ate.sicherheit@contiautomotive.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+ 49 61 32 84 46 3

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux : Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

2.3 Autres dangers

Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, n'est pas une substance ni un mélange dangereux.

3. Composition/ informations sur les composants

3.1 Mélanges

Nature chimique : Formulation
Additifs
Mélange de solvants

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 28.01.2011 Date de révision : 25.01.2011 Version : 4.2 FR / FR

Désignation commerciale: **Liquide de frein Original ATE DOT 3 (bleu)**

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS	Classification (67/548/CEE)	Classification (1272/2008/CE)	Concentration [%]
	No.-CE Numéro d'en- registrement			
Alpha-Butyl-omégahydroxy-poly(oxyéthylène)	9004-77-7	Xi; R36	Eye Irrit. 2; H319	>= 40 - < 45
2,2'-oxydiéthanol	111-46-6 203-872-2	Xn; R22	Acute Tox. 4; H302	>= 20 - < 25
2-(2-méthoxyéthoxy)éthanol	111-77-3 203-906-6	Repr.Cat.3; R63	Repr. 2; H361	>= 3 - < 5
1,2-bis(2-méthoxyéthoxy)éthane; TEGDME; éther méthylique du triéthylèneglycol; triglyme	112-49-2 203-977-3	R19 Repr.Cat.2; R61 Repr.Cat.3; R62	Repr. 1B; H360	>= 0,2 - < 0,5
oxyde de bis(2-méthoxyéthyle)	111-96-6 203-924-4	R10 R19 Repr.Cat.2; R60- R61	Flam. Liq. 3; H226 Repr. 1B; H360	>= 0,1 - < 0,2

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
 Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette). Eloigner du lieu d'exposition, coucher.
- En cas d'inhalation : Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Si une personne vomit et est couchée

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 28.01.2011 Date de révision : 25.01.2011 Version : 4.2 FR / FR

Désignation commerciale: **Liquide de frein Original ATE DOT 3 (bleu)**

sur le dos, la tourner sur le côté.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

donnée non disponible

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection. Combinaison complète de protection contre les produits chimiques

Autres informations : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Procédure standard pour feux d'origine chimique.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Ventiler la zone. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales.

6.4 Référence à d'autres sections

voir chapitre: 7, 8, 11, 12 et 13

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 28.01.2011 Date de révision : 25.01.2011 Version : 4.2 FR / FR

Désignation commerciale: **Liquide de frein Original ATE DOT 3 (bleu)**

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Classe d'explosibilité de poussière : non applicable

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Précautions pour le stockage en commun : Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau au cours de l'entreposage. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis, ainsi que des amines.
- Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

donnée non disponible

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Base	Mise à jour
2-(2-méthoxyéthoxy)éthanol	111-77-3	VME: 50,1 mg/m3, 10 ppm *, R3, blauw/vet,	FR VLE	2007-12-01
Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Base	Mise à jour
2-(2-méthoxyéthoxy)éthanol	111-77-3	TWA: 50,1 mg/m3, 10 ppm peau,	2006/15/EC	2006-02-09

Autres informations sur les valeurs limites: voir chapitre 16

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 28.01.2011 Date de révision : 25.01.2011 Version : 4.2 FR / FR

Désignation commerciale: **Liquide de frein Original ATE DOT 3 (bleu)**

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Veiller à une ventilation adéquate.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
appareil respiratoire avec filtre A
Respirateur avec un filtre à gaz (EN 141)

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle
Épaisseur du gant : 0,7 mm
Temps de pénétration : 480 min
Directive : DIN EN 374

Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur les propriétés des gants de protection indiqués ci-dessus en matière de résistance aux produits chimiques.

Protection des yeux : En cas de risque de projection - porter des lunettes de protection.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Après le travail, nettoyer et soigner la peau avec le plus grand soin.
Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide
Couleur : donnée non disponible
Odeur : caractéristique
Seuil olfactif : donnée non disponible
Point d'éclair : > 118 °C
Méthode: ISO 2592

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 28.01.2011 Date de révision : 25.01.2011 Version : 4.2 FR / FR

Désignation commerciale: **Liquide de frein Original ATE DOT 3 (bleu)**

Température d'inflammation	: 230 °C Méthode: DIN 51794
Limite d'explosivité, inférieure	: 1,5 % (v)
Limite d'explosivité, supérieure	: non déterminé
Dangers d'explosion	: donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: donnée non disponible
Propriétés comburantes	: donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: n'est pas auto-inflammable
Indice de combustion	: donnée non disponible
Poids moléculaire	: donnée non disponible
pH	: 7,5 - 10 à 20 °C
Point/intervalle d'ébullition	: > 245 °C
Pression de vapeur	: < 10 mbar à 20 °C
Densité	: 1,04 - 1,07 g/cm ³ Méthode: DIN 51757
Masse volumique apparente	: non applicable
Hydrosolubilité	: dans toutes les proportions à 20 °C
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: non applicable
Solubilité dans d'autres solvants	: donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: 14,5 - 17 mm ² /s à 20 °C
Temps d'écoulement	: donnée non disponible
Sensibilité aux chocs	: donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: non applicable
Tension superficielle	: donnée non disponible
Taux d'évaporation	: donnée non disponible
Énergie minimale d'ignition	: donnée non disponible
Indice d'acide	: donnée non disponible
Indice de réfraction	: donnée non disponible
Miscibilité dans l'eau	: donnée non disponible
Test de séparation avec solvant	: donnée non disponible

9.2 Autres informations

Aucun à notre connaissance.

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 28.01.2011 Date de révision : 25.01.2011 Version : 4.2 FR / FR

Désignation commerciale: **Liquide de frein Original ATE DOT 3 (bleu)**

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Stabilité: Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.4 Conditions à éviter

donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Dioxyde de carbone (CO₂), Monoxyde de carbone, oxydes d'azote (NO_x)

Décomposition thermique : > 360 °C

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat: > 2.000 mg/kg
Note: Les effets dûs à l'ingestion peuvent inclure:
Vomissements

Toxicité aiguë par inhalation : donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : donnée non disponible

Toxicité aiguë (autres voies d'administration):

donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau : Pas d'irritation de la peau
Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 28.01.2011 Date de révision : 25.01.2011 Version : 4.2 FR / FR

Désignation commerciale: **Liquide de frein Original ATE DOT 3 (bleu)**

Irritation des yeux : Pas d'irritation des yeux
Des projections de liquides dans l'oeil peuvent provoquer des irritations et entraîner des dommages réversibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation:

donnée non disponible

Mutagenicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro:

donnée non disponible

Cancérogénicité

donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

donnée non disponible

Tératogénicité

1,2-bis(2-méthoxyéthoxy)éthane; TEGDME; éther méthylique du triéthylèneglycol; triglyme : Note: Les tests chez certains animaux montrent que le composant actif peut exercer une activité embryotoxique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

donnée non disponible

Danger par aspiration

Toxicité par aspiration

donnée non disponible

Effets neurologiques

donnée non disponible

Évaluation toxicologique

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

donnée non disponible

Effets aigus

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 28.01.2011 Date de révision : 25.01.2011 Version : 4.2 FR / FR

Désignation commerciale: **Liquide de frein Original ATE DOT 3 (bleu)**

donnée non disponible

Autres informations

Alpha-Butyl-ométagahydroxypoly(oxyéthylène) : L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

2,2'-oxydiéthanol : L'inhalation de hautes concentrations de vapeur peut provoquer une dépression du Système Nerveux Central et une narcose. Des lésions au foie et aux reins peuvent se produire. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour le poisson : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 596 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: DIN 38412

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.

2,2'-oxydiéthanol : CE50 (Daphnia magna): > 10.000 mg/l
Durée d'exposition: 24 h

Toxicité pour les bactéries

2,2'-oxydiéthanol : CE0 (Pseudomonas putida): 8.000 mg/l
Durée d'exposition: 16 h

1,2-bis(2-méthoxyéthoxy)éthane;
TEGDME; éther méthylique du triéthylèneglycol; triglyme : CE0 (Bactérie): > 1.000 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 90 %

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Remarques:
donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 28.01.2011 Date de révision : 25.01.2011 Version : 4.2 FR / FR

Désignation commerciale: **Liquide de frein Original ATE DOT 3 (bleu)**

Élimination physico-chimique : > 70 %
Remarques:
facilement éliminé

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

donnée non disponible

12.6 Autres effets néfastes

Halogènes organiques (AOX) : Remarques:
pas inclus

Information écologique supplémentaire : Ne contient pas de substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Information concernant l'élimination et l'emballage : Élimination:
Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.
Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:

Code des déchets (EWC) : Code de déchet (produit non utilisé):
160113, liquides de frein

Code de déchet (produit utilisé):
160113, liquides de frein

Élimination de l'emballage non nettoyé : Code de déchet (emballage non nettoyé):
150110, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Note: Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

14. Informations relatives au transport

ADR

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 28.01.2011 Date de révision : 25.01.2011 Version : 4.2 FR / FR

Désignation commerciale: **Liquide de frein Original ATE DOT 3 (bleu)**

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

voir chapitre: 6, 7 et 8

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

donnée non disponible

16. Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R10	Inflammable.
R19	Peut former des peroxydes explosifs.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R36	Irritant pour les yeux.
R60	Peut altérer la fertilité.
R61	Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R62	Risque possible d'altération de la fertilité.
R63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Autres informations

*	Risque de pénétration percutanée
blauw/vet	Valeurs limites réglementaires indicatives
peau	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau
R3	Substances préoccupants pour l'homme en raison d'effets toxiques pour la reproduction possibles

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 28.01.2011 Date de révision : 25.01.2011 Version : 4.2 FR / FR

Désignation commerciale: **Liquide de frein Original ATE DOT 3 (bleu)**

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Établie par : TechniData BCS GmbH
Birlenbacher Str. 19
57078 Siegen
Allemagne
Téléphone: +49-(0)271-88072-0
Adresse e-mail: info@technidata-bcs.de
